

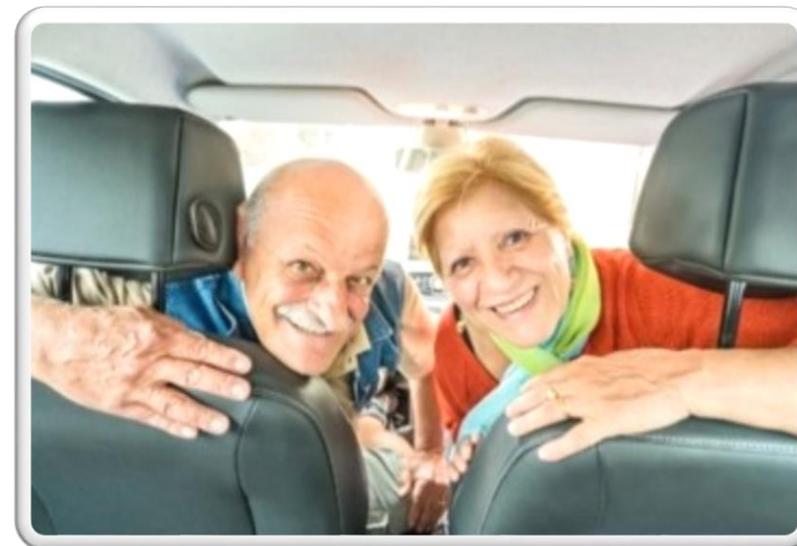
L'alcool ou certains produits psychoactifs

Les effets

- Baisse de la vigilance, de l'attention
- Diminution des réflexes
- Allongement du temps de réaction
- Modification du comportement du conducteur
- Troubles de la vision, rétrécissement du champ visuel
- Troubles de la coordination et perte de la mémoire
- Fatigue, somnolence
- Mauvaise appréciation des distances et largeurs

Les bons réflexes

- Contrôler sa vue tous les ans
- Vérifier systématiquement les notices des médicaments
- Limiter la consommation d'alcool
- Rester critique concernant son attitude au volant
- Limiter les distances à parcourir, faire plus d'étapes et de pauses
- Préparer ses trajets
- Eviter les situations de circulation dense
- Bien choisir sa voiture : assise plus haute, grande surface vitrée, ABS, airbag, coffre bas, boîte automatique, direction assistée
- Respecter les distances de sécurité : les deux crocodiles
- Observer, anticiper, regarder loin
- Continuer à conduire à s'exercer



SECURITE DES USAGERS DE LA ROUTE - FOCUS SUR LES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

VISIOCONFERENCE

Jeudi 11 juin 2020

Animée par Patrice LAFEUILLE,
Expert en sécurité des usagers de la route

Les seniors et la route

Voici quelques causes d'accidents sur l'espace public :

- **La vitesse**
 - Excès de vitesse (Plus vite que la réglementation)
 - Vitesse excessive (vitesse inadaptée aux circonstances)
- **L'alcool**
 - Dans 30% des accidents mortels, 1 des 2 conducteurs a consommé de l'alcool
- **Le véhicule**
 - Mauvais entretien
 - Mauvais chargement
- **Les autres usagers de la route**
 - Motos, vélos, scooters, poids lourds, bus, piétons, véhicules agricoles (zone rurale)
- **Les autres facteurs**
 - Fatigue, maladie, drogue (altération état de vigilance)
 - Le non-respect de la réglementation (refus de priorité, dépassement interdit)
 - Les distracteurs (utilisation de téléphone, GPS, etc...)

Nouvelle signalisation

Panneaux Entrée et sortie de zone de rencontre



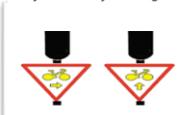
Panneaux Entrée et sortie de tunnel



Panneau Conditions particulières de circulation par voie sur la route suivie et panneau de sens interdit à tout véhicule sauf cycliste



Autorise les cyclistes à franchir le feu rouge



sens interdit, ce panneau est placé sur les bretelles de sortie d'autoroute pour éviter les contresens

Bouchon

Accident



Annonces de nappes de brouillard ou de fumées épaisses



Nouvelle réglementation

- La vitesse est réduite à 80 km/h sur les routes à double sens de circulation (sauf créneaux de dépassement). Depuis la promulgation, fin décembre, de la loi d'orientation des mobilités, les Présidents des Conseils départementaux peuvent relever cette vitesse à 90km/h sur certaines routes avec l'approbation de l'Etat. Trois départements ont franchi le pas : La Haute Marne, la Corrèze, le Cantal. Une vingtaine d'autres y sont favorables
- Le chevauchement d'une ligne continue est autorisé pour dépasser un cycliste, si la visibilité est suffisante.
- Il est interdit de conduire en portant à l'oreille un dispositif pouvant émettre du son (à l'exception des appareils électroniques correcteurs de surdité).

Carrefour à sens giratoire

Règlementation

Article R4192-9 : En marche normale, tout conducteur doit maintenir son véhicule près du bord droit de la chaussée, autant que lui permet l'état ou le profil de celle-ci. Toutefois, un conducteur qui pénètre sur un carrefour à sens giratoire comportant plusieurs voies de circulation en vue d'emprunter une sortie située sur sa gauche par rapport à son axe d'entrée peut serrer à gauche.

Placement

Vous tournez à droite, continuez tout droit ou cherchez votre chemin : vous devez rester sur la voie de droite. Pour sortir, actionnez votre clignotant droit au niveau de la sortie précédente.



Vous tournez à gauche ou faites demi-tour : vous pouvez vous placer sur la voie de gauche. Pour sortir : réintégrer la voie de droite à hauteur de la sortie précédente.



Dès que vous souhaitez changer de file ou sortir du carrefour à sens giratoire :

- Actionnez les clignotants,
- Contrôlez qu'aucun véhicule n'est dans votre angle mort,
- Prenez garde aux poids lourds qui font un écart lorsqu'ils tournent.

Vous pouvez rester sur la file de droite en toutes circonstances si les conditions de sécurité ne vous paraissent pas optimisées.

La ceinture de sécurité



Pour tous

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire aux places avant et arrière des véhicules.

98,5 % des automobilistes bouclent leur ceinture de sécurité à l'avant, mais encore 16 % des passagers ne le font pas à l'arrière.

La ceinture de sécurité n'est efficace qu'à raison d'une seule personne par place.

Ne jamais utiliser de dispositif visant à détendre la ceinture : cela diminuerait son efficacité et risquerait des traumatismes à l'utilisateur en cas de choc.

Au cours d'un choc à 50 km/h, la poussée est telle qu'un enfant de 20 kg se transforme en un projectile d'une demi-tonne s'il n'est pas attaché.

Mettre sa ceinture, c'est se protéger et protéger les autres.